



Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 29.03.2017 à Lummen

Présents : B. Danhieux, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, F. Lievens, P. Moons, L. Panis, F. Soetaert.

Invités : D. Verhofstadt, T. Marique

Excusés : S. Moonen, T. Pierloot

1. Le mot du Président

A la demande du Président, les membres présents observent une minute de silence à la mémoire de Dany De Pauw, récemment décédé, qui siégea au sein du Comité Exécutif Paritaire de l'U.R.B.H. et au sein du C.A. de la L.F.H.

P. Moons félicite :

- Achilles Bocholt pour le titre de champion de la BENELeague 2016/2017 ;
- les arbitres Sigur Thomassen et Tobiasz Schmack pour leur désignation en demi-finale de la challenge Cup féminine ;
- la VHV pour le fait que le handball vient d'être à nouveau reconnu comme « Topsport » par le ministre des sports ;
- Klaus Dieter Convents pour sa nomination au poste de « lecturer » EHF ;
- l'équipe nationale dames « les black arrows » pour les bons résultats et la bonne organisation des rencontres face à la Grande Bretagne ;

Il remercie également Patrick Garcia qui a représenté l'URBH lors de la réunion du 14.03.17 à Madrid pour le lancement de la campagne « Euro 2022 » et souhaite un prompt rétablissement à André Vertommen qui est actuellement hospitalisé.

Le Président rappelle que la prochaine réunion, jumelée à l'AG ordinaire, est programmée au jeudi 11.05.17 à 19.30 à Leuven.

2. Approbation du PV de la réunion du 19.01.2017

- P. Moons informe que F. Mulleners lui a confirmé qu'un dossier « arbitrage 2022 » allait prochainement être constitué pour être soumis au C.E.P. U.R.B.H.
- F. Lievens communique que la traduction des règlements U.R.B.H. en néerlandais est terminée. P. Garcia fait remarquer que la version actuelle en néerlandais de l'article 821 bis URBH diffère de la version française. (numérotation).

Le PV est approuvé.

3. Résultat 2016 et budget 2017

- F. Soetaert donne quelques détails concernant les travaux de la Commission « Finances ». Plusieurs questions ont été posées à H. Delmelle. Il lui a été également demandé de rajouter, dans le document « budget 2017 », une 4^{ème} colonne ou seraient renseignées les rentrées prévues.
- Durant l'indisponibilité d'A. Vertommen, F. Soetaert suggère de demander à G. Mahieu d'assurer l'interim URBH étant donné qu'il connaît déjà la matière. J.L. Dessart contactera G. Mahieu à ce sujet.
- La proposition de budget 2017 est entérinée moyennant le fait que celui-ci est limité à un maximum de 350.000 €, diminué de 25.000 € si la demande introduite à ABCD n'est pas acceptée (soit 325.000).

4. Commission Technique

- D. Verhofstadt revient sur le PV de la réunion de la C.T. du 13.02.17 et commente les points abordés lors de la réunion du 27.03.17.
Il y a eu une évaluation de l'équipe nationale « Dames » suite à la double confrontation face à la Grande-Bretagne ainsi que de la sélection « W19 » suite à son tournoi qualificatif en Slovaquie.
Les dames utiliseront également le programme « sideline ».
Les priorités de la C.T. sont :
 1. Réintroduire un nouveau dossier à ABCD afin d'obtenir une réponse positive en juin prochain ;
 2. Contribuer à ce que les rencontres face à la Lituanie et la Norvège soient un succès ;
 3. Examiner le dossier « handball féminin » avec G. Petitgirard ;
 4. La mise en place du scouting des joueurs avec M. Kranzen.
- D. Verhofstadt fait état d'une différence au sein de la C.T. entre les membres bénévoles qui donnent des avis mais ne peuvent effectuer le travail et les professionnels des ligues qui déclarent recevoir beaucoup de demandes de la C.T. en plus de leur travail au sein de la V.H.V. et de la L.F.H.
Pour F. Soetaert, il apparaît nécessaire de trouver dans les meilleurs délais les moyens financiers afin de pouvoir engager une personne qui s'occuperait spécifiquement des dossiers U.R.B.H..
D. Verhofstadt estime qu'il faudrait à brève échéance désigner un D.T. qui serait notamment chargé d'établir les programmes des sélections.
J.L. Dessart constate que la C.T. fonctionne tant bien que mal et que certaines missions ne peuvent être exécutées. Il estime que la C.T. doit se déterminer quant à la gestion des clubs qui empêchent les joueurs de participer aux activités des sélections nationales afin d'avoir une position commune pour toutes les équipes.

D. Verhofstadt évoque le cas du joueur qui serait empêché par son club de participer à une activité des M20 alors qu'aucune rencontre officielle n'est programmée pendant ce stage.

Pour J.L. Dessart et T. Marique, l'objectif numéro 1 doit être l'Euro 2022 et la mise en place de stratégies.

P. Moons ajoute que les ambitions déclarées au début de son mandat ne semblent pas si simples que cela à réaliser et demande un peu plus de positivisme de la part de tous les intervenants afin de travailler pour le bien du handball. Il faut témoigner plus de confiance envers les techniciens professionnels.

Le président estime que si les 3 prochains matchs organisés à Leuven ne sont pas une réussite sur le plan financier cela pourrait influencer la bonne continuation des activités des sélections nationales. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour que, le 15.06.17, le monde du handball dans notre pays soit satisfait sur le plan de l'organisation, sur le plan sportif et sur le plan financier. Si cette année nous tablons sur un budget de 325.000 €, celui de 2018 devra être de 550.000 €.

J. Stryckers, au nom de la commission « marketing » viendra présenter un document de travail lors de la prochaine réunion du C.E.P. programmée le 11.05.17.

Il est impératif de pouvoir compter sur 7.500 spectateurs sur les 3 prochaines rencontres afin de pouvoir renvoyer une image positive vers l'externe.

- J.L. Dessart rappelle que si l'U.R.B.H. est en difficulté d'un point de vue financier, la L.F.H. ne pourra pas intervenir. Il rappelle aussi que les administrateurs francophones sont mandatés par leur CA pour veiller aux intérêts de la L.F.H. et de ses clubs. Il ajoute que, lors de l'A.G. L.F.H. du 24.03.2017, les représentants des clubs ont marqué leur accord concernant le projet U.R.B.H. « Euro 2022 » à la condition que cela ne leur coûte rien.
- L'inscription pour les qualifications au CM2019 est actée et sera transmise à l'E.H.F.

5. Groupe de réflexion compétitions URBH

- J.L. Dessart se réfère au P.V. de la réunion du 11.02.17 qui a été transmis aux administrateurs avec la convocation et distribue aux membres présents un document de réflexions personnelles. Il rappelle que si des changements devaient intervenir pour la saison 2018/2019, les clubs devraient en être informés en mai 2017. Il est clair que les C.A. des deux ligues devront se positionner. Pour la L.F.H., l'existence d'une D2 nationale est non négociable.

Pour F. Soetaert, il est important de mesurer l'impact de changements sur les deux ligues. Le point sera discuté en C.A. L.F.H. le 18.04.17. F. Soetaert et J.L. Dessart se rencontreront prochainement pour échanger à ce sujet.

6. Grille des championnats 2017/2018

- La proposition de grille pour la saison 2017/2018 est entérinée. Il reste une incertitude quant à la date des finales de coupe de Belgique qui dépend de la disponibilité de la salle de Leuven.

7. Groupe de travail « handball féminin »

- Le P.V. de la réunion du 03.03.17 de ce groupe de travail a été envoyé aux administrateurs avec la convocation. L. Panis donne des informations complémentaires. Il ne semble pas nécessaire dans l'état actuel des choses de mettre en place une commission « dames » U.R.B.H. étant entendu qu'il appartient à la commission technique de déterminer les priorités stratégiques. Dès lors, la Commission technique devra donner son avis par rapport au P.V. de la réunion du 03.03.17. Pour T. Marique, ce rapport apparaît assez idyllique. Il estime qu'il faut se concentrer essentiellement sur le développement du handball féminin car il n'y a actuellement pas de top niveau.
- Par rapport aux sélections nationales féminines, P. Garcia rappelle qu'Ethias, sponsor principal de l'U.R.B.H., doit également figurer sur les équipements de ces équipes.
- Il n'apparaît pas opportun d'envisager une compétition entre les meilleures équipes hollandaises et les meilleures équipes belges féminines, après le championnat régulier, tant le niveau entre ces deux nations est inégal.

8. BENE League

- P. Moons rencontrera le 03.04.17 sont homologues néerlandais. Il souhaite arriver à un accord pour le maintien d'une BENE League avec 12 équipes sur base d'un contrat à durée indéterminée avec possibilité de désengagement via un préavis d'un an.

Le président précise que la fédération néerlandaise lancera dès septembre prochain une compétition nationale « scolaires » avec 12 équipes. Nos voisins du nord ne semblent pas intéressés par la catégorie M23.

La création d'une asbl « BENE League » sera aussi à l'ordre du jour.

9. Finales coupe de Belgique et matchs internationaux à Louvain

- Le problème de commande de tickets par internet semble être résolu. Pour T. Marique les dates du 03.05 (run & bike) et 14.06.17 tombent mal pour les universitaires.

10. Euro 2022

- Les administrateurs ont reçu une copie du PV de la réunion du 14.03.17 à Madrid à laquelle P. Garcia a participé. Ce dernier déclare que FRA et ESP sont très intéressés par l'idée de disputer des rencontres à Bruxelles, capitale de l'Europe. Le président a reçu un courrier du Ministre Van Hengel. La question est de savoir si le palais 12 pourrait accueillir 8.000 spectateurs en configuration « handball ».

P. Moons est en contact avec les autorités bruxelloises. Le sportpaleis d'Anvers pourrait être une autre alternative.

11. Divers

- La candidature de Didier Rotsaert a été introduite au poste d'administrateur du COIB dans le rôle néerlandophone.
- Les administrateurs ont reçu le document de travail concernant la « licence club » établi par B. Danhieux. Pour celui-ci, il s'agirait de la mettre en place à partir de la saison 2018/2019 en commençant par les clubs de BENE League.
Pour F. Soetaert, la question principale est de savoir comment assurer le suivi de cette licence car les secrétariats des ligue ne pourront pas le faire dans l'état actuel des choses.
J.L. Dessart partage le point de vue de F. Soetaert et estime qu'il faut disposer de personnes indépendantes, compétentes et bénéficiant de l'expertise nécessaire. La mise sur pied d'une réunion avec les responsables des clubs concernés est évoquée.
Il apparait que le système de licence est déjà d'application aux Pays-Bas. Il serait utile de pouvoir disposer de la réglementation néerlandaise et de la faire analyser par la Commission Technique.
B. Danhieux transmettra ce document aux personnes concernées.
- Aucune soumission n'étant parvenue au S.G. U.R.B.H. concernant l'organisation des finales nationales « jeunes », P. Moons se propose de contacter la ville d'Hasselt à cet égard.
- Suite à l'indisponibilité de plusieurs personnes, la réunion programmée le 06.07.17 est supprimée. Une autre date sera éventuellement fixée en réunion du 11.05.17.

Prochaines réunions les 11.05, 07.09, 12.10 et 14.12.17.